



DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS

RAPPORT ANNUEL 2008

EXERCICE DU 1^{er} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008

Sommaire

PREAMBULE

Administration, Direction, Contrôle 5

RAPPORT DE GESTION 7

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 225-37 du Code de Commerce 17

COMPTES SOCIAUX 21

Bilan social 22

Compte de Résultat 24

Annexe sociale 25

RESOLUTIONS 29

présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2009

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 33

Rapport général sur les comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conseil d'Administration - Direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sasson ABOIRON
IMMTEL S.A, représentée par Pierre COBAC
Clément VATURI

Administrateur, Président - Directeur général
Administrateur
Administrateur,

Commissaires aux Comptes

KPMG – AUDIT
1 Cours Valmy
92923 Paris la Défense

Titulaire

SCP Jean-Claude ANDRE et autres
2bis, rue de Villiers
92309 Levallois Perret

Suppléant

RAPPORT DE GESTION

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2007 clos le 30 juin 2008, a été marqué par la recherche de nouveaux partenaires et/ou la cession de la société.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Si cette recherche d'un acquéreur ne s'avère pas possible, il faudra envisager la fusion de DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS avec IMMTEL SA.

FILIALES & PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous rappelons que notre société n'a ni filiale ni participation.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2008, le capital social est de 6.864.000 € divisé en 352.000 actions dont la valeur nominale est de 19,50 €.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote porté à notre connaissance.

Au cours de l'exercice écoulé, la répartition du capital est la suivante :

- IMMTEL S.A. possède maintenant 58,74 % du capital social,
- ZILLION possède 28,41 % du capital social,
- Le solde est dans le public 12,85 %.

RESULTATS ECONOMIQUES & FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à zéro euros contre zéro euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à zéro euros contre zéro euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 39.030,83 € contre 84.270,94 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à (39.526,83) € contre (84.769,94) € au titre de l'exercice précédent ;
- La société n'ayant aucun salarié, le montant des traitements et salaires est nul.
- Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à **(40.576,83) €** contre **(50.682,93)€** pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de **(40.576,83) €** contre une perte de **(50.682,93) €** au titre de l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à **40.576,83 €** de la manière suivante :

- **Au report à nouveau : (40.576,83) €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants, décrites ci-après, dûment autorisées par le Conseil d'administration au titre d'exercices antérieurs se sont poursuivies pendant l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la société IMM HOLD SA qui donne en location des bureaux dans le local situé 119, rue de Paris à Boulogne Billancourt (92100) pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2007, renouvelable par tacite reconduction.

Sur l'exercice 2007, cette sous-location a entraîné une charge d'un montant de 6.893,26 € TTC au titre de l'indemnité d'occupation.

Personnes concernées : M. Pierre COBAC

Avec la société IMMTEL :

Cette convention portant résiliation de la convention de trésorerie d'où est issue notre créance a été approuvée lors du conseil d'administration du 21 mars 2006.

Le prêt résultant de l'arrêt de cette convention a été rémunéré

- o au taux légal de 2,95 % jusqu'au 31 décembre 2007,
- o et de 3,99 % pour le 1^{er} semestre 2008.

Ce qui a généré un montant de 976.001,69 € au cours de l'exercice 2007 clos le 30 juin 2008.

Personnes concernées : MM. Pierre COBAC et Sasson ABOIRON

Pour ce qui concerne les conventions courantes conclues à des conditions normales :
NEANT.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DANS UN DEPARTEMENT LIMITROPHE ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

Compte tenu des discussions en cours, il apparaît nécessaire de transférer le siège social dans des locaux sis à Paris.

En conséquence, lors de sa séance du 9 avril 2009, le Conseil a décidé de transférer le siège social de la société à PARIS 8^{ème} – 18, rue Marbeuf ; et ce avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2009.

Le Conseil demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir ratifier la décision prise lors de sa réunion du 9 avril 2009 de transférer le siège social et la modification faite des statuts afin de procéder aux formalités.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

- **M. Sasson ABOIRON** **Administrateur (exp. ex 2012)**
3, rue de Chanzy / 94210 La Varenne St Hilaire

Autres activités dans d'autres sociétés :

- GOLF DE RAMATUELLE : Administrateur,
- CONSTANT : Représentant permanent de GOLF DE RAMATUELLE,
- IMMTEL : Administrateur
- CELLULOSE DE BUZET : Administrateur et Président-Directeur Général,

- **IMMTEL SA** **Administrateur (exp. ex 2012)**
18, rue Marbeuf / 75008 Paris
Représentée par M. Pierre COBAC
22, rue des Frères Montgolfier / 95 Goussainville

Autres activités dans d'autres sociétés :

- 1) Pour IMMTEL SA :
 - L'IMMOBILIERE HOTELIERE : Administrateur, représentée par M. Claude M'PONDO KOUHO,
- 2) Pour M. Pierre COBAC :
 - L'IMMOBILIERE HOTELIERE : Administrateur,
 - IMM HOLD : Représentant Permanent de SOCIF, Administrateur,
 - IMMTEL : Administrateur et Président-Directeur général,
 - CELLULOSE DE BUZET : Administrateur,
 - IDEPARTICIPATIONS : Représentant permanent de SCPFM.

- **M. Clément VATURI** **Administrateur (exp. ex 2009)**
4, rue de l'Abbaye - 75006 Paris

Autres activités dans d'autres sociétés :

- CONSTANT : Représentant permanent de IDEPARTICIPATIONS, Administrateur.
- IDEPARTICIPATIONS : Administrateur et Président-Directeur général
- CELLULOSE DE BUZET : Représentant permanent de SODEFRA Sarl.
- IMMTEL : Administrateur.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte qu'il n'a été versé aux mandataires sociaux aucune rémunération, ni avantages de quelque nature que ce soit durant l'exercice écoulé.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Montants des honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Exercices couverts

du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007 et du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(Article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

En Euros	KPMG AUDIT	
	2007	2006
Commissariat aux comptes et certification des comptes sociaux et consolidés Missions accessoires		
Sous total	-	21.079,50
Autres (implication dans le processus d'adoption des normes comptables internationales, autres missions accessoires...)		
Sous total	-	-
TOTAL	-	21.079,50

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats d'administrateur de M. Sasson ABOIRON et de la société IMMTEL S.A. représentée par M. Pierre COBAC arrivant à expiration lors de la présente assemblée nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Un Conseil d'administration qui se réunira à l'issue de cette assemblée générale devra nommer le Président Directeur général dont le mandat arrive également à échéance.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de :

- KPMG AUDIT - 1, Cours Valmy – 92923 Paris La Défense,
Commissaire aux comptes Titulaire,
- SCP Jean-Claude ANDRE et autres – 2bis, rue de Villiers – 92309 Levallois
Perret

Commissaire aux comptes Suppléant :

ont souhaité démissionner à l'issue de l'assemblée générale qui devra statuer sur les comptes clos le 30 juin 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de proposer la nomination aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes Titulaire :

- SAREGE FIDETA, domicilié : Immeuble l'Hypérion, Carrefour Jean Monnet, BP 60123, 60201 COMPIEGNE CEDEX,

Et

- M. Cédric PENCOLE, domicilié : Immeuble l'Hypérion, Carrefour Jean Monnet, BP 60123, 60201 COMPIEGNE CEDEX,

En qualité de nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant,

Pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'administration.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Boulogne Billancourt, le 10 février 2009

Sasson ABOIRON,
Président-Directeur général

Résultats financiers des 5 derniers exercices

	2008	2007	2005	2004	2003
1) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE	01/07/07 au 30/06/08	18 mois			
Capital social	6 864 000	6 864 000	6 864 000	6 864 000	6 864 000
Nombre d'actions émises	352 000	352 000	352 000	352 000	352 000
2) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts amortissements provisions	935 978,86	886 553,37	451 217,04	530 285,22	840 688,47
Impôts sur le résultat	0	0	0	0	0
Résultat après impôts amortissements provisions	(40 576,83)	(50 682,93)	(20 804 819,22)	(66 930,78)	2 158,47
Résultat distribué	0	0	0		0
3) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	2,66	2,52	1,28	1,51	2,39
Résultat après impôts, amortissements, provisions	(0,12)	(0,14)	(59,10)	(0,01)	0,00
Résultat distribué à chaque action	0	0	0	0	0
4) PERSONNEL					
Effectif à la clôture	0	0	0	0	0
Masse salariale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montants versés au titre des charges et avantages sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Rapport du Président du Conseil
d'Administration
Article 225-37 du Code de Commerce**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

1 – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. - Composition du Conseil :

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est composé de trois membres depuis le 7 novembre 2007. La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est ci-annexée.

1.2. - Fréquence des réunions :

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni une fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant (voir § 1.6.).

1.3. - Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués quinze jours à l'avance par lettre simple et/ou télécopie, bien que l'article 15 des statuts précise que la convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels

1.4. - Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en même temps que la convocation.

1.5. - Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social : 119, rue de Paris – 92100 Boulogne Billancourt.

1.6. - Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

Réunion du 8 novembre 2007:

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2007 clos le 30 juin 2008,
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle sur les comptes de l'exercice le 27 décembre 2007. Cette AGM n'a pu statuer sur les comptes faute de quorum.

La réunion du Conseil qui a convoqué à nouveau l'Assemblée ayant à statuer sur les comptes ci-dessus a eu lieu le 9 février 2009.

1.7. - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Notre société qui n'a ni filiales ni participations utilise le système comptable décrit en annexe.

2.1. - Le contrôle interne est assuré par :

- M. Sasson ABOIRON, Président-Directeur général
 - assistée par M. Pierre COBAC, Directeur financier,
- Ainsi qu'avec l'assistance des Commissaires aux comptes.

2.2. - Description des procédures de contrôle interne mises en place

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.

Le contrôle interne est effectué régulièrement par le Président sur tous les engagements, les fonctions et les situations bancaires.

Une réunion est organisée pour analyser le contenu des comptes avec les différents responsables.

Un « reporting » mensuel détaillé de la situation de trésorerie a été mis en place et s'est poursuivi pour cet exercice, permettant de contrôler l'ensemble des règlements et d'actualiser les prévisions sur le reste de la période.

3 – POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de M. Sasson ABOIRON, votre Président-Directeur général.

Fait à Boulogne,
Le 9 février 2009

Sasson ABOIRON
Président-Directeur général

COMPTES SOCIAUX

BILAN SOCIAL - ACTIF

(En Euros)	Brut	Amortissements & provisions	au 30 06 08 Net	au 30 06 07 Net
● ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Install. techni., matériel outil. indust.				
Autres immo. corporelles				
Immo. corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Autres				
TOTAL I				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières 1ères et autres appro.				
En cours de production de biens				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés				
Comptes courants débiteurs	28 778 967,75	28 778 967,75	-	
Autres créances d'exploitation				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Autres titres				
DISPONIBILITES				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL II	28 778 967,75	28 778 967,75	-	-
TOTAL GENERAL (I+II)	28 778 967,75	28 778 967,75	-	-

BILAN SOCIAL - PASSIF

(En Euros)	au 30 08 08	au 30 06 07
● PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	6 864 000,00	6 864 000,00
Primes d'émission	12 756 186,30	12 756 186,30
RESERVES		
Réserve légale	83 846,95	83 846,95
Réserves statutaires ou contractuelles	533 571,50	533 571,50
Réserves réglementées	703 586,69	703 586,69
Autres		
REPORT A NOUVEAU	(21 031 409,36)	(20 980 726,43)
RESULTAT EN ATTENTE AFFECTATION		
RESULTAT DE L'EXERCICE	(40 576,83)	(50 682,93)
TOTAL I	(130 794,75)	(90 217,92)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour risque de change		
Provisions pour charges		
TOTAL II	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des états de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 497,97	49 863,77
Dettes fiscales et sociales	1 617,00	1 121,00
Dettes sur immo. et comptes rattachés		
Autres dettes	42 679,78	39 233,15
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	130 794,75	90 217,92
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

(En Euros)	au 30 06 08	au 30 06 07
● PRODUITS		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Ventes de marchandises		
. Honoraires et autres produits		
. Reprise sur provisions		
. Autres produits		
TOTAL :	-	-
● CHARGES		
CHARGES D'EXPLOITATION		
. Autres achats et charges externes	39 030,83	84 270,94
. Impôts et taxes	496,00	499,00
. Salaires		
. Charges sociales		
. Dotations aux amortissements		
. Dotations aux provisions		
. Autres charges		
TOTAL :	39 526,83	84 769,94
PRODUITS FINANCIERS		
. Autres intérêts	976 001,69	980 590,31
. Produits nets sur cession		
. Reprise sur provisions		
TOTAL :	976 001,69	980 590,31
CHARGES FINANCIERES		
. Intérêts et charges assimilées		
. Charges nettes sur cession		
. Dotations aux provisions	974 951,69	942 119,30
TOTAL :	974 951,69	942 119,30
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
. Sur opérations de gestion		
. Produits de cession		
TOTAL :	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
. Dotations aux provisions		
. Sur opérations de gestion		
. Valeur nette de cession		
TOTAL :	-	-
IMPOT SOCIETE	2 100,00	4 384,00
Résultat de l'exercice	(40 576,83)	(50 682,93)
TOTAL DES PRODUITS	976 001,69	980 590,31
TOTAL DES CHARGES	1 016 578,52	1 031 273,24

ANNEXE SOCIALE

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ci-joints sont présentés conformément aux dispositions de la loi comptable. Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe.

La convention comptable de continuité d'exploitation a été abandonnée et les comptes ont été établis en valeur liquidative. Les éléments d'actifs ont été constatés à leur valeur de réalisation et les éléments de passifs ont été estimés à leur valeur actuelle.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale de recouvrement.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées au bilan, sauf dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Engagement de l'actionnaire principal

L'actionnaire principal IMMTEL s'est engagé à payer les frais de liquidation dans le cadre du remboursement de la créance intégralement provisionnée à l'actif à la clôture.

II – COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

CREANCES (Euros)	Total	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Fiscales				-
Groupe	28 778 967,75	28 778 967,75		
Divers				-
TOTAL	28 778 967,75	28 778 967,75	-	-

Il est à noter que des créances d'un total de 28.778.967,75 Euros représentent des sommes avancées à un actionnaire (dont 10.460.942,00 Euros d'intérêts) et ont été provisionnées en totalité au 30 juin 2008.

CAPITAUX PROPRES (Euros)	situation au 30 06 2007	Variation de la période	affectation proposée	situation au 30 06 2008
Capital	6 864 000,00			6 864 000,00
Primes d'émission	12 756 186,30			12 756 186,30
Réserve légale	83 846,95			83 846,95
Réserve statutaire	533 571,50			533 571,50
Réserve plus value LT	703 586,69			703 586,69
Report à nouveau	(20 980 726,43)		(50 682,93)	(21 031 409,36)
Résultat		(40 576,83)		(40 576,83)
TOTAL	(39 534,99)	(40 576,83)	(50 682,93)	(130 794,75)

Le capital social se divise en 352.000 actions de 19,50 Euros entièrement libérées

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

- IMMTEL SA	58,74 %
- ZILLION	28,41 %
- PUBLIC	12,85 %

PROVISIONS (Euros)	30 06 2007	Augmentation	Diminution	30 06 2008
Provision pour risque				
Provision pour impôts				-
Provision pour charges				-
Provision pour dépréciation				-
Provision titres de Part.				-
Provision Créances	27 804 016,06	974 951,69		28 778 967,75
Provision VMP				-
				-
TOTAL	27 804 016,06	974 951,69	-	28 778 967,75

DETTES (Euros)	Total	-1 an	entre 1 et 5 ans	+ 5 ans
Établissements de crédit		-		
Fournisseurs	86 497,97	86 497,97		
Fiscales et sociales	1 617,00	1 617,00		
Groupe	-	-		
Autres dettes	42 679,78	42 679,78		
TOTAL	130 794,75	130 794,75	-	-

III – EVOLUTION DE L'ACTIVITE

NEANT

IV – AUTRES INFORMATIONS

Effectifs : La société n'emploie aucun salarié.

Situation fiscale

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal pour les années 1998 à 2000.
Le principal redressement a été abandonné par l'administration fiscale.

V - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Juin 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration (article L 225-37 du Code de commerce) et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2008 lesquels font apparaître **une perte de 40.576,83€**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à **(40.576,83) €** de la manière suivante :

- Au report à nouveau : **- (40.576,83€)**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'administration du 9 avril 2009 de transférer le siège social de la société de : 119, rue de Paris – 92100 à : 18, rue Marbeuf. - PARIS 75008, et ce à compter du 1^{er} avril 2009.

En conséquence, elle approuve également la modification faite par le Conseil afin de procéder aux formalités.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la nomination aux fonctions de nouveau Commissaire aux comptes Titulaire de :

- SAREGE FIDETA., domicilié : Immeuble L' Hypérion, Carrefour Jean Monnet, B.P 60123, 60201 COMPIEGNE CEDEX,

En remplacement de :

- KPMG AUDIT dont le représentant est M. Dominique GAGNARD, Commissaire aux comptes Titulaire, démissionnaire,

Et, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes Suppléant, de :

- M. Cédric PENCOLE, domicilié : Immeuble L' Hypérion, Carrefour Jean Monnet, B.P 60123, 60201 COMPIEGNE CEDEX,

En remplacement de :

- SCP JC André et Autres, Commissaire aux comptes Suppléant, démissionnaire,

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Rapports du Commissaire aux Comptes

Rapport Général

Rapport général du Commissaire aux comptes Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Duc Lamothe Participations S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable concernant l'application du principe de continuité d'exploitation puisque les comptes ont été présentés en valeurs liquidatives.
- la note « engagement de l'actionnaire principal » concernant son engagement à payer les frais de liquidation dans le cadre du remboursement de la créance intégralement provisionnée.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'abandon de la convention comptable de continuité d'exploitation.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous informons que la société n'a pas été en mesure de publier son rapport financier annuel dans les délais prévus à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

Paris La Défense, le 10 juin 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Dominique Gagnard
Associé

Rapport Spécial

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) Indemnité d'occupation annuelle

- Nature et objet :

Immhold S.A. loue des bureaux à votre société situés 119, rue de Paris à Boulogne Billancourt, depuis le 1^{er} janvier 2006, renouvelable par tacite reconduction.

- Modalités :

Immhold S.A. a facturé votre société au titre du 30 juin 2008, d'un loyer de €6 893,26 TTC.

2) Avance de trésorerie

- Nature et objet :

Votre société a consenti à Immtel S.A. une avance de trésorerie. Immtel S.A. a mis fin à cette convention le 21 mars 2006 sous réserve de la cession de sa participation dans votre société.

- Modalités :

Le prêt résultant de l'arrêt de cette convention s'élève à € 28 778 967,75 rémunérée au taux légal de 2,95% jusqu'au 31 décembre 2007 et 3,99% pour le 1^{er} semestre 2008.

Votre société a facturé au cours de l'exercice, €976 001,69 d'intérêts financiers.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Paris La Défense, le 10 juin 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Dominique Gagnard
Associé

Rapport

Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Duc Lamothe Participations S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Duc Lamothe Participations S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 10 juin 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Dominique Gagnard
Associé

DUC LAMOTHE PARTICIPATIONS

**Société Anonyme au capital de 6.864.000 €
552 051 302 R.C.S. NANTERRE**

**Siège social : 119, rue de Paris - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. : 33 (0)1 41 03 17 27 – Fax. : 33 (0)1 41 03 17 47**